

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 16

Procurations 1

Votants 17

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre août à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 10/11/2022

Date d'affichage de la convocation : 10/11/2022

Date d'affichage de la délibération :

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, ARRUÉ, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, JORDAN, MIERE, MOËNNARD, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Monsieur NAVARRO Pierre a donné procuration à Madame Isabelle DICIANNI.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2022-61 Communication du rapport de la chambre régionale sur les comptes de Toulouse Métropole

Exposé

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole au titre des exercices 2020 et suivants a été reçu et qu'il doit donner lieu à débat au sein des communes composant la Métropole.

Monsieur le Maire invite les membres présents à faire part de leurs observations.

Décision

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre acte de la tenue du débat.

Fait à Flourens, le 23/11/2022

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE



Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le



ID : 031-213101843-20221117-CM1117_202261-DE

[Faint, illegible handwritten or stamped text]